



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES PROCÈS VERBAL N°11

Réunion Visio Restreinte du 19 avril 2022.

A : 13 h 00

Présidence : Mme. Sadia SALEM

Secrétaire: M. Philippe GRISEL

Membre participant : Mme LECARPENTIER Cloë

Absents excusés: Mme. BREANT Marine, M. HERBERT Stéphane

\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

\*\*\*\*

### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

\*\*\*\*

### HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

### RECTIFICATIF AU PROCÈS VERBAL N° 10 :

**Match n° 24341748 SC FRILEUSE - OURVILLE U13 F D1 du 5 mars 2022**

Le score est erroné sur la FMI, il faut lire SC FRILEUSE 18 buts - OURVILLE 3 buts.



## **DÉCISIONS :**

### **CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 A**

#### **Match n° 24338832 US GODERVILLAISE / US EPOUVILLE**

Match arrêté. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des arbitres, prenant note de la décision de la CDA du 24 mars 2022 donne match à rejouer le 30/04/2022.

### **RENCONTRES DU 19 et 20 MARS 2022**

#### **CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 A**

#### **Match n° 24338825 CSS MUNICIPAUX LE HAVRE / US EPOUVILLE du 26 mars 2022**

Le score est erroné sur la FMI, il faut lire : CSSM 1 but – US EPOUVILLE 5 buts

#### **CRITERIUM U15 F A 8 POULE D1**

#### **Match n°24296102 FC OFFRANVILLE 1 / AS MONTIVILLIERS 1**

La rencontre est reportée au 7 mai 2022.

#### **Match n°24296103 SC OCTEVILLE 1 / GRPT USMEF- FCFPRE 1**

La rencontre est reportée au 7 mai 2022.

#### **CRITERIUM U15 F A 8 POULE D2**

#### **Match n°24347027 F LA BOUCLE DE SEINE 1 / GRAND QUEVILLY FC 1**

La rencontre est reportée au 4 mai 2022.

#### **Match n°24347029 FC LE TRAIT DUCLAIR 1 / FC BARENTIN 1**

La rencontre est reportée au 23 avril 2022.

#### **Match n°24347030 ROUEN SAPINS FC 1 / FC DIEPPE 1**

La rencontre est reportée au 30 mars 2022.

#### **Match n°24347031 AS FAUVILLE 1 / SC FRILEUSE 1**

La rencontre est reportée au 7 mai 2022.

### **CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE**

#### **Match n°24296034 GRPT MOULIN ECALLES 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au GRPT MOULIN ECALLES 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **Match n°24296036 AC BRAY EST FORGES 1 / ES DU MONT GAILLARD 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est



infligée à l'AC BRAY EST FORGES 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D1**

##### **Match n°24293741 GRAND QUEVILLY FC 1 / O. PAVILLAIS 2**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 A**

##### **Match n°24293882 CAUDEBEC ST PIERRE FC / US GODERVILLAISE 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à CAUDEBEC ST PIERRE FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Pour absence de surclassement, une amende de 62€ est infligée à Caudebec Saint Pierre FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

##### **Match n°24293883 FC LOUVETOT 1 / PRESQU'ÎLE 1**

La rencontre est reportée au 10 avril 2022.

##### **Match n°24293884 A HOULMOISE BOND FC / E.MOTTEVILLE X MARE 1 1**

La rencontre est reportée au 24 avril 2022

##### **Match n°24293885 YVETOT AC 1 / US EPOUVILLE F 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à YVETOT AC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 B**

##### **Match n°24293957 US BACQUEVILLE PIERR 1 / O BELMESNIL 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US BACQUEVILLE PIERREVILLE selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **CHAMPIONNAT SENIOR F A 11**

##### **Match n°24221017 OH TREFILERIE NEIGES / AS CANTON D'ARGUEIL**

La rencontre est reportée au 17 avril 2022.

#### **RENCONTRES DU 26 et 27 MARS 2022**

#### **CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 B**

##### **Match n°24451691 CMS OISSEL 1 / MONT SAINT AIGNAN FC 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au CMS OISSEL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **CRITERIUM U15 F A 8 POULE D1**

##### **Match n° 24296123 FC OFFRANVILLE 1 / E.MOTTEVILLE X MARE 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est



infligée au FC OFFRANVILLE 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**Match n° 24296124 ESM GONFREVILLE 1 / O PAVILLAIS 1**

Pour non-utilisation de la FMI du fait de l'ESM GONFREVILLE, une amende de 30€ est infligée à l'ESM GONFREVILLE selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**CRITERIUM U15 F A 8 POULE D2**

**Match n° H MONT GAILLARD 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1**

La rencontre est reportée au 4 mai 2022.

**Match n° 24347007 GRAND QUEVILLY FC 1 / FC BARENTIN 1**

Absence de la feuille de match, la rencontre est placée en attente d'homologation. La feuille est à fournir avant le 05/05/2022.

**CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE**

**Match n°24296007 ES PLAT FOUCAR REALC 1 / FC FEMININ ROUEN PE 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à l'ES PLAT FOUCAR REALC 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**Match n°24296012 GRPT MOULIN ECALLES 1 / AC BRAY EST FORGES 1**

Absence de la feuille de match, la rencontre est placée en attente d'homologation. La feuille est à fournir avant le 05/05/2022.

**CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 A**

**Match n°24293855 CAUDEBEC ST PIERRE F / YVETOT AC 1**

Pour absence de surclassement, une amende de 62€ est infligée à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**CHAMPIONNAT SENIOR F A 11**

**Match n°24221027 ST-VALERY-CAUX 1/ USF FÉCAMP 1**

Demande de report COVID non recevable (3 cas avec preuves fournies) transmises au DFSM. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à ST-VALERY-CAUX 1 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier USF FECAMP sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € (56\*2) à ST-VALERY-CAUX 1.

**RENCONTRES DES 2 ET 3 AVRIL 2022**

Report général de toutes les rencontres du DFSM, les rencontres seront jouées entre le 16 et le 8 mai 2022.

**RENCONTRES DU 9 et 10 AVRIL 2022**

**CRITERIUM U13 F A 8 POULE D1**

**Match n° 242341734 SC FRILEUSE 1 / GRPT USMEF/FCRPE 1**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, Une amende de 10 € est infligée selon l'annexe financière du DFSM au club du SC FRILEUSE 1 pour absence de délégué à la police du terrain.



**Match n° 24341736 ASC YMARE / SC OCTEVILLE**

Feuille de match FMI transmise hors délai, une amende de 20 € est infligée selon l'annexe financière du DFSM au club du ASC YMARE.

**CRITERIUM U15 F A 8 POULE D2**

**Match n° 24346997 SC FRILEUSE 1 / FC BARENTIN 1**

La rencontre est reportée au 16 avril 2022.

**Match n°24347001 FC DIEPPE 1 / H MONT GAILLARD 1**

La rencontre est reportée au 7 mai 2022.

**CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE**

**Match n°24296001 AC BRAY EST FORGES 1 / OH TRÉFILIERIE NEIGES 2**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à l'AC BRAY EST FORGES 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**Match n°24296006 FC FEMININ ROUEN PE 1 / GRPT MOULIN ECALLES 1**

Forfait non déclaré du GRPT MOULIN ECALLES. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à GRPT MOULIN ECALLES sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier LE FC FEMININ ROUEN PE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 60 € à GRPT MOULIN ECALLES.

**CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 A**

**Match n°24293852 US EPOUVILLE F 1 / E.MOTTEVILLE CROIXMARE 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à L'US EPOUVILLE selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**Match n°24293859 FC LE TRAIT DUCLAIR 1 / US GODERVILLAISE 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au FC LE TRAIT DUCLAIR 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 B**

**Match n°24293929 US BACQUEVILLE PIERREVILLE / CANY FC 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à L'US BACQUEVILLE PIERREVILLE 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**CHAMPIONNAT SENIOR F A 11**

**Match n° 24220997 FC ST ETIENNE DU ROUVRAY / OH TRÉFILIERIE LES NEIGES**

Inversion du score sur le FMI, il faut lire FCSER 0 but - O HAVRAIS TRÉFILIERIES NEIGES 4 buts.

\*\*\*



**La Présidente de la Commission,  
Mme SALEM SADIA**

**Le Secrétaire de la commission,  
M.GRISEL PHILIPPE**